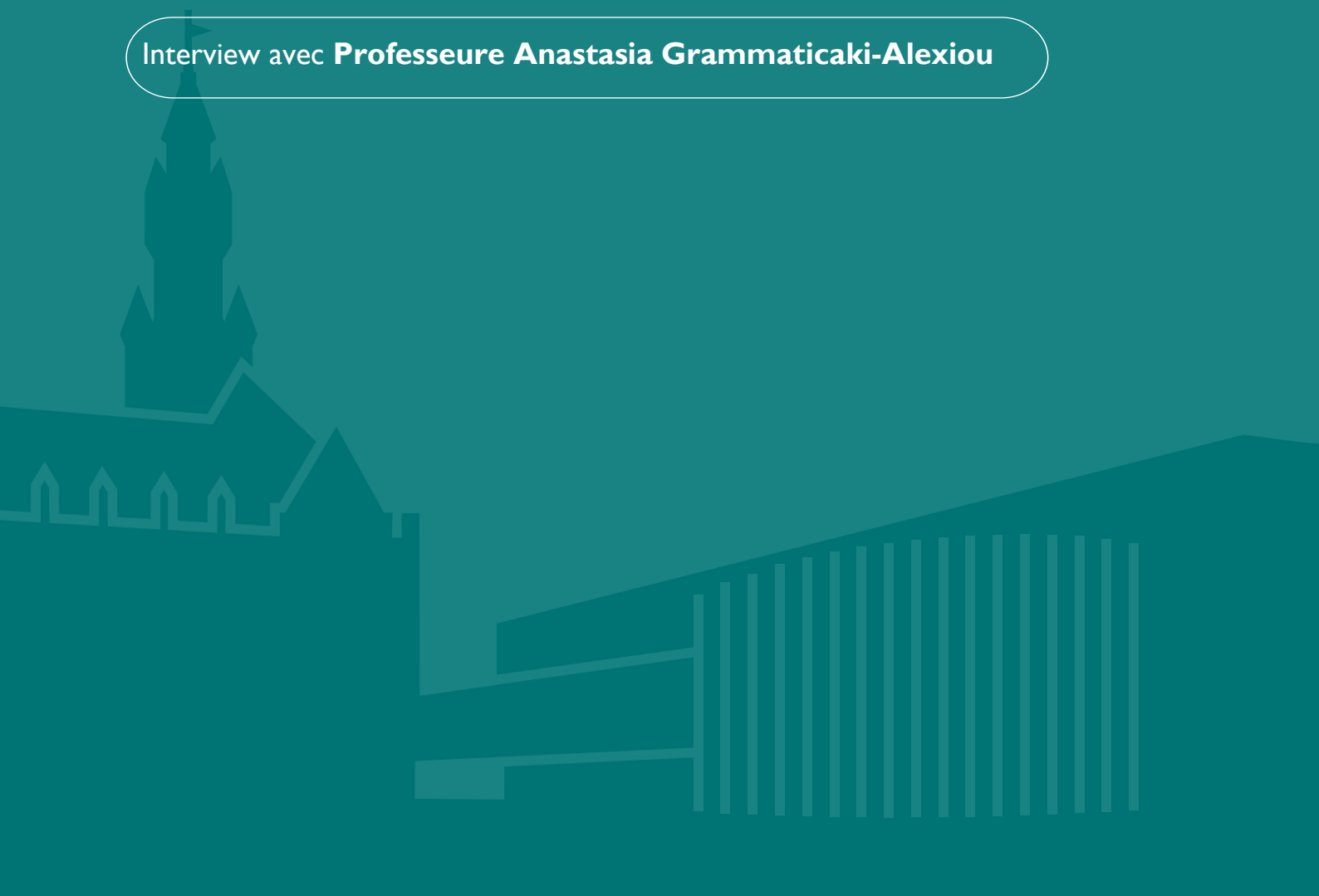




BRILL ■ NIJHOFF

# Perspective générale sur l'intérêt supérieur de l'enfant en droit international privé

Interview avec **Professeure Anastasia Grammaticaki-Alexiou**



Dans son cours pour l'Académie de droit international de La Haye, Anastasia Grammaticaki-Alexiou a exploré le sujet de « [l']intérêt supérieur de l'enfant en droit international privé ». Le cours est à présent publié par Brill dans *Recueil des cours de l'Académie de droit international de La Haye*.

Anastasia Grammaticaki-Alexiou est professeure émérite de la faculté de droit de l'université Aristote de Thessalonique (Grèce). Auparavant, elle a exercé en tant que professeure de droit international privé, de droit de l'art, de protection internationale des biens culturels et de droit comparé en Grèce et en tant que professeure invitée aux États-Unis et à Chypre. Elle a également enseigné en Australie, en Slovaquie et en Italie. Elle est présidente de la commission grecque de droit international privé du ministère des Affaires étrangères et a été juge à la Cour suprême spéciale de Grèce.

### Pouvez-vous évoquer en quelques mots le cours et son objectif ?

Ce cours présente certaines situations très actuelles du droit international de la famille, notamment l'enlèvement d'enfants, l'adoption, la maternité de substitution et le statut des enfants migrants et réfugiés dans un contexte international. Dans toutes ces situations, le concept de l'intérêt supérieur de l'enfant joue un rôle très important et offre un cadre à la prise de décisions difficiles concernant les enfants.

### Pourquoi le sujet de ce cours est-il particulièrement pertinent à l'heure actuelle ?

Dans le passé, les droits de l'enfant ont été négligés. Il a fallu la révolution industrielle, la grande dépression, les deux guerres mondiales et des guerres civiles – sans compter la pauvreté, la malnutrition, les problèmes de santé non traités, l'éducation inadéquate, la cruauté et la criminalité qui en ont résulté – pour que le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant apparaisse dans les instruments de droit international modernes.

La déclaration la plus exhaustive en matière de droits de l'enfant est la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies de 1989, qui introduit formellement le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Depuis, ce principe s'est imposé dans de nombreux instruments internationaux et sert de principe directeur dans le cadre du traitement des enfants.

### Pouvez-vous nous donner un exemple de cas intéressant que vous avez abordé ?

Nous avons étudié le cas bien connu de la petite Manji (*Baby Manji Yamada and Another v. Union of India, AIR 2008 SC 1554*). Un couple japonais avait signé un accord avec une mère porteuse indienne, qui devait porter l'embryon créé à partir du sperme du mari et d'un ovule provenant probablement d'une donneuse inconnue. Entre-temps, les Yamada avaient divorcé et il avait été décidé que le futur père, Mr Yamada, conserverait la garde exclusive de Manji.

D'après la réglementation indienne, l'acte de naissance de l'enfant issu d'une maternité de substitution doit être établi au nom des parents génétiques et un enfant né par procréation médicalement assistée (PMA) est présumé être l'enfant légitime des parents génétiques. En outre, si les futurs parents divorcent pendant la grossesse et que l'enfant est issu d'un programme de don, la loi du pays relative à une conception normale s'applique. En définitive, Manji avait trois mères potentielles : l'ex-femme de Mr. Yamada, la donneuse d'ovule inconnue et la mère porteuse.

Dans ce cours, nous avons étudié les questions soulevées et observé comment le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant a aidé le tribunal à parvenir à une conclusion.

### Le contenu du cours apporte-t-il des éléments inattendus ?

Oui, l'idée que le droit international privé n'est pas un ensemble de règles neutres, mécaniques. Le cours analyse également l'influence de la culture, et plus particulièrement de facteurs tels que l'origine raciale et ethnique ou la religion, sur l'interprétation du concept de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le monde multiculturel d'aujourd'hui.